



S.I.A.E.P.A. Les 3 Sources CAILLY, VARENNE, BETHUNE

Bierville - Bosc-Béranger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierrevall - Quivrecourt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommersy - Vieux Manoir - Yquebeuf.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES CAILLY, VARENNE, BETHUNE DU 02/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 25 /03/2025, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, le 02 avril 2025 à 18h, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance : Mr. Daniel CHABE

Nombre total de délégué(e)s en exercice	66
Nombre de délégué(e)s présent(e)s	43
Nombre de délégué(e)s représenté(e)s	4
Nombre total de voix	47

Etaient représentés :

Communes	Délégué(e)s	Suppléants	Pouvoirs
ESTEVILLE	GRENTE M.		D.LANGLOIS
FONTAINE EN BRAY	NAMMOUR F.		D.DUCLOS
BULLY	LORMIER J.		C.COSSARD
MAUQUENCHY	HELLOT R.		C.RIMBERT

Communes	Délégué(e)s /Titulaires	P/E/A	Délégué(e)s /Suppléants	P/E/A
Bierville	Mme Christine DUBOC	E	M Patrice DELAMARE	A
Bosc-Bérenger	Mme Sandrine GUILBERT	A	M Benjamin GEORGET	A
Bosc-Bordel	Mme Fabienne VERHAGHE	P	M Etienne TREHET	P
Bosc-Mesnil	Mme TORCHY Nathalie	P	M Pascal VAN DE STEENE	P
Bradiancourt	M CROISE Jacques	P	M Alain GAUTIER	P
Buchy	M Joël SAVARY	P	M Dominique ALIX	A
Bully	Mme Jocelyne LORMIER	E	M Christian COSSARD	P
Cailly	Mme Ghislaine CARPENTIER	A	M Ludovic SUZÉ	E
Critot	Mme Magali LEVILLAIN	E	M Vincent BOSQUAIN	E
Esclavelles	M Vincent HAUTCOEUR	P	M Vincent TROUSSE	P
Esteville	M Manuel GRENTE	E	M Denis LANGLOIS	P
Fontaine-en-Bray	Mme Christine DELAS	A	M Fouad NAMMOUR	E
La Rue St Pierre	M Jean CHARLIER	P	M Daniel CHABÉ	P
Longuerue	M Joël FORTIER	P	M Sébastien LEPILLER	P
Massy	M DUCLOS Didier	P	Mme Sandra GODARD	P
Mathonville	M PONTY JEAN JACQUES	P	M Yann PETIT	A
Maucomble	M Léon BACHELOT	P	M Michel LESEIGNEUR	P
Mauquenchy	M Régis HELLOT	E	M Christian RIMBERT	P
Montérolier	M Hervé HUNKELER	A	M Bénoni BONNET DE VALLEVILLE	A
Morgny La Pommeraye	Mme Annie DEMADE	P	M Christian MAZIER	P
Neufbosc	Mme Emilie GUÉRIN	P	Mme Edwige PAYEN	P
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	P	M Philippe CARLE	P
Quièvre-court	M Philippe CHEMIN	A	M Christophe JULIEN	P
Rocquemont	M Arnaud DE BATS	P	M Philippe MOISSON	A
Roncherolles-en-Bray	Mme GUENARD Nathalie	P	M Julien HACHE	P
St André sur Cailly	M Jean-Marie VALLÉE	P	M Régis LEMERCIER	P
St Germain sous Cailly	M Jérôme PANNIER	P	M François DUPUIS	A
St Martin Osmonville	Mme Corinne MAULAVÉ	A	M Serge CHEVAL	P
St Saëns	M Pascal TACCONI	A		
Ste Geneviève-en-Bray	Mme Jocelyne CHALANDO	P	M Guillaume HANIN	P
Sommery	M CARON Didier	P	M Frédéric BAILLEUR	P
Vieux Manoir	M Philippe PARIS	P	M Jean-François PAPILLON	P
Yquebeuf	M Denis DOUYERE	P	M Georges MOLMY	P

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

Madame Carole ROY - SIAEPA

Madame Nathalie HERAULT-SIAEPA

Monsieur DERCHE Stéphane -CDL de Neufchâtel

Monsieur DE MENIS Julien – LHOTELLIER EAU-HYDRA

2025.02.04.101 NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHABE Daniel, Vice-Président ; délégué à la commune de la Rue Saint Pierre, est élu secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2025.02.04.102 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11/12/2024

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 11/12/2024.

2025.02.04.103 COMPTE DE GESTION SIAEPA ANC 2024

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL présente à l'Assemblée l'état d'exécution du compte de gestion SIAEPA ANC 2024. Il donne lecture des comptes en dépenses et recettes par section.
Après avoir constaté la concordance des comptes avec le Compte Administratif SIAEPA ANC 2024.
Monsieur Le Président propose le vote de ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 42 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierrevall et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierrevall.

- APPROUVE le Compte de Gestion SIAEPA ANC 2024,
- AUTORISE le Président à le signer.

2025.02.04.104 COMPTE ADMINISTRATIF SIAEPA ANC 2024

Le président quitte la séance, Monsieur Didier DUCLOS prend la présidence.
Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL donne lecture du compte administratif 2024 par section, en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
Dépenses	131 485.48	32 829.69	RESTE A REALISER	0.00
Recettes	158 272.05	74 365.82		0.00
Résultat Exercice 2024	26 786.57	41 536.13		
Report de l'exercice 2023	+ 1 141 949.78	+ 869 708.01		Besoin de Financement
Résultat Cumulé 2024	+ 1 168 736.35	+ 911 244.14		0.00

Après présentation du CA 2024 par Monsieur Stéphane DERCHE, Monsieur Didier DUCLOS procède à la mise au vote du compte administratif Assainissement Non Collectif.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 41 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu..... 1(président)

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- APPROUVE le Compte Administratif SIAEPA ANC 2024,
- AUTORISE le Président à le signer.

2025.02.04.105 AFFECTATION DU RESULTAT SIAEPA ANC 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, Monsieur Stéphane DERCHE, présente l'affectation du résultat suivant :

	RESULTAT CA 2023	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	669 708,01 €		41 536,13 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	911 244,14 €
FONCT	1 141 949,78 €	0,00 €	26 786,57 €			0,00 €	1 168 736,35 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							1 168 736,35 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							1 168 736,35 €
Total affecté au c/ 1068 :							0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE		911 244,14 €

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 42 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- APPROUVE l'affectation de résultat ANC 2024 présentée ci-dessus

2025.02.04.106 BUDGET PRIMITIF SIAEPA ANC 2025

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA ANC CVB 2025 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 195 638.04	Atténuation des charges	
Charges de personnel		Ventes de produits, prestations de services	100 000.00
Autres charges de gestion courante	10 000.00	Autres produits de gestion courante	
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles	15 000.00	Produits exceptionnels	5000.00
Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles	1 220 638.04	Total des recettes réelles	105 000.00
Dotations provisions	10 000.00		
Opération de transfert entre sections	76 028.00	Opérations de transfert entre sections	32 829.69
Total des dépenses d'ordre	86 028.00	Total des recettes d'ordre	32 829.69
		002 Résultat reporté	1 168 736.05
TOTAL DEPENSES	1 306 666.04	TOTAL RECETTES	1 306 666.04

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		Subventions d'investissement	
Immobilisations en cours	954 442.45		
Total des dépenses d'équipement	954 442.45	Total des recettes d'équipement	0.00
Emprunt remboursement du capital		Dotations, fonds divers et réserves	
Dépenses imprévues		Participations et créances rattachées	
Total des dépenses financières	0.00	Total des recettes financières	0.00
Total des dépenses réelles	954 442.45	Total des recettes réelles	0.00
Opérations d'ordre			
		Virement à la section d'exploitation	
Opération de transfert entre sections	32 829.69	Opérations de transfert entre sections	76 028.00
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre	32 829.69	Total des recettes d'ordre	76 028.00
001 Solde d'exécution négatif reporté		Solde d'exécution positif reporté	911 244.14
TOTAL DEPENSES	987 272.14	TOTAL RECETTES	987 272.14
TOTAL DU BUDGET-DEPENSES	2 293 938.18	TOTAL DU BUDGET-RECETTES	2 293 938.18

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale,:

Vote :

Membres présents

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote

Les représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement non collectif est assurée par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

2025.02.04.107 COMPTE DE GESTION SIAEPA AC 2024

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL présente à l'Assemblée l'état d'exécution du compte de gestion SIAEPA AC 2024. Il donne lecture des comptes en dépenses et recettes par section.

Après avoir constaté la concordance des comptes avec le Compte Administratif SIAEPA AC 2024.

Monsieur Le Président propose le vote de ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 42 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- APPROUVE le Compte de Gestion SIAEPA AC 2024,
- AUTORISE le Président à le signer.

2025.02.04.108 COMPTE ADMINISTRATIF SIAEPA AC 2024

Le président quitte la séance, Monsieur Didier DUCLOS prend la présidence.

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL donne lecture du compte administratif 2024 par section, en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Dépenses	440 327.62	853 497.02	438 000.00
Recettes	1 172 113.35	468 880.33	350 188.00
Résultat Exercice 2024	731 785.73	-384 616.69	-87 812.00
Report de l'exercice 2023	+550 635.59	+140 589.56	Besoin de Financement
Résultat Cumulé 2024	+ 1 282 421.32	-331 839.13	0.00

Après présentation du CA 2024 par Monsieur Stéphane DERCHE, Monsieur Didier DUCLOS procède à la mise au vote du compte administratif Assainissement Collectif.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 41 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu..... 1(président)

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- APPROUVE le Compte Administratif AC 2024,
- AUTORISE le Président à le signer.

2025.02.04.109 AFFECTATION DU RESULTAT SIAEPA AC 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, Monsieur Stéphane DERCHE, présente l'affectation du résultat suivant :

	RESULTAT CA 2023	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	140 589,56 €		-384 616,69 €	438 000,00 € 350 188,00 €	-87 812,00 €	0,00 €	-331 839,13 €
FONCT	550 635,59 €	0,00 €	731 785,73 €			0,00 €	1 282 421,32 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						1 282 421,32 €	
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						331 839,13 €	
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						R002	950 582,19 €
Total affecté au c/ 1068 :						331 839,13 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						D002	0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	244 027,13 €		R001	RESULTAT REPORTE	0,00 €	

Monsieur Le Président procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 42 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- APPROUVE l'affectation de résultat de AC 2024 ci-dessus.

2025.02.04.110 BUDGET PRIMITIF SIAEPA AC 2025

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA AC CVB 2025 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	293 730.26	Atténuation des charges	
Charges de personnel		Ventes de produits, prestations de services	300 000.00
Autres charges de gestion courante		Autres produits de gestion courante	
Charges financières	66 000.00	Produits financiers	
Charges exceptionnelles	7 700.00	Produits exceptionnels	
Dotations aux provisions	1 707.00	Subvention d'exploitation	20 000.00
Total des dépenses réelles	369 137.26	Total des recettes réelles	320 000.00
Virement à la section investissement	800 000.00		
Opération de transfert entre sections	309 202.58	Opérations de transfert entre sections	207 757.66

Total des dépenses d'ordre	1 109 202.58	Total des recettes d'ordre	207 757.66
		002 Résultat reporté	950 582.19
TOTAL DEPENSES	1 478 339.84	TOTAL RECETTES	1 478 339.84

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	188 000.00		
Immobilisations corporelles	10 000.00	Subventions d'investissement	350 188.00
Immobilisations en cours	871 444.93	Emprunts et dettes assimilées	
Total des dépenses d'équipement	1 069 444.93	Total des recettes d'équipement	350 188.00
Dépenses Financières		Recettes financières	
Emprunt et dettes assimilées	270 000.00	Réserves	331 839.13
Dépenses imprévues		Participations et créances rattachées	
Total des dépenses financières	270 000.00	Total des recettes financières	331 839.13
Total des dépenses réelles	1 339 444.93	Total des recettes réelles	682 027.13
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	207 757.66	Virement à la section d'exploitation	800 000.00
Opérations patrimoniales	133 465.89	Opérations de transfert entre sections	309 202.58
		Opérations patrimoniales	133 465.89
Total des dépenses d'ordre	341 223.54	Total des recettes d'ordre	1 242 668.47
001 Solde d'exécution négatif reporté	244 027.13	001 Solde d'exécution positif reporté	140 589.56
TOTAL DEPENSES	1 680 668.47	TOTAL RECETTES	1 680 668.47
TOTAL DU BUDGET-DEPENSES	1 924 695.60	TOTAL DU BUDGET-RECETTES	1 924 695.60

Monsieur Le Président procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 42 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote.... 5

Les représentants des communes de Bully, Pierreval et Morgny la Pommeraye n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025.02.04.111 COMPTE DE GESTION SIAEPA EAU 2024

Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL présente à l'Assemblée l'état d'exécution du compte de gestion SIAEPA EAU 2024. Il donne lecture des comptes en dépenses et recettes par section.

Après avoir constaté la concordance des comptes avec le Compte Administratif SIAEPA EAU 2024.

Monsieur Le Président propose le vote de ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 47 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- APPROUVE le Compte de Gestion SIAEPA EAU 2024,
- AUTORISE le Président à le signer.

2025.02.04.112 COMPTE ADMINISTRATIF SIAEPA EAU 2024

Le président quitte la séance, Monsieur Didier DUCLOS prend la présidence.
Monsieur DERCHE Stéphane – conseiller aux décideurs locaux du SGC NEUFCHATEL donne lecture du compte administratif 2024 par section, en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
Dépenses	736 274.16	286 479.81	RESTE A REALISER	205 000.00
Recettes	1 388 173.57	500 004.90		11 881.00
Résultat Exercice 2024	651 899.41	213 525.09		-193 119.00
Report de l'exercice 2023	+ 1 235 168.96	+ 61 885.39		Besoin de Financement
Résultat Cumulé 2024	+ 1 887 068.37	+ 82 291.48		0.00

Après présentation du CA 2024 par Monsieur Stéphane DERCHE, Monsieur Didier DUCLOS, procède à la mise au vote du compte administratif EAU .

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 46 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote.... 1(président)

- APPROUVE le Compte Administratif SIAEPA EAU 2024,
- AUTORISE le Président à le signer.

2025.02.04.113 AFFECTATION DU RESULTAT SIAEPA EAU 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, Monsieur Stéphane DERCHE, présente l'affectation du résultat suivant :

	RESULTAT CA 2023	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	61 885,39 €		213 525,09 €	205 000,00 € 11 881,00 €	-193 119,00 €	0,00 €	82 291,48 €
FONCT	1 235 168,96 €	0,00 €	651 899,41 €			0,00 €	1 887 068,37 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024					1 887 068,37 €	
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					0,00 €	
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					0,00 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					R002	1 887 068,37 €
Total affecté au c/ 1068 :					0,00 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement					D002	0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE	275 410,48 €

Monsieur Le Président procède à la mise au vote.
Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 47 voix pour :
Vote :
Membres présents 43
Membres représentés..... 4
Ayant voté pour.....
Ayant voté contre.....
S'étant abstenu.....
N'ayant pas pris part au vote....

- APPROUVE l'affectation de résultat SIAEPA EAU 2024,ci-dessus.

2025.02.04.114 BUDGET PRIMITIF SIAEPA EAU 2025

Monsieur Le président donne lecture du budget primitif SIAEPA EAU CVB 2025 qui est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 402 250.48	Atténuation des charges	500.00
Charges de personnel	284 000.00	Ventes de produits, prestations de services	735 000.00
Autres charges de gestion courante	66 500.00		
Charges financières	159 021.88	Autres produits de gestion courante	10 300.00
Charges exceptionnelles	25 000.00	Produits financiers	
Dotations aux provisions	10 040.81	Produits exceptionnels	13 040.81
Total des dépenses réelles	1 946 813.17	Total des recettes réelles	758 840.81
Virement à la section investissement	555 594.33		
Opération de transfert entre sections	183 230.86	Opérations de transfert entre sections	39 729.18
Total des dépenses d'ordre	738 825.19	Total des recettes d'ordre	798 569.99
		002 Résultat reporté	1 887 068.37
TOTAL DEPENSES	2 685 638.36	TOTAL RECETTES	2 685 638.36

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	220 500.00		
Immobilisations corporelles	35 000.00	Subventions d'investissement	11 881.00
Immobilisations en cours	1 000 000.00		
Total des dépenses d'équipement	1 255 500.00	Total des recettes d'équipement	11 881.00
Emprunt remboursement du capital	221 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	505 112.51
Subvention d'investissement	15 000.00	Participations et créances rattachées	
Total des dépenses financières	1 491 500.00	Total des recettes financières	505 112.51
Total des dépenses réelles	995 004.35	Total des recettes réelles	516 993.51
Opérations d'ordre			
Opération de transfert entre sections	39 729.18	Virement à la section d'exploitation	555594.33
Opérations patrimoniales	64 625.00	Opérations de transfert entre sections	183 230.86
		Opérations patrimoniales	64 325.00
Total des dépenses d'ordre	104 054.18	Total des recettes d'ordre	803 150.19
001 Solde d'exécution négatif reporté		R001 solde d'exécution positif reporté	275 410.48
TOTAL DEPENSES	1 595 554.18	TOTAL RECETTES	1 595 554.18
TOTAL DU BUDGET-DEPENSES	4 281 192.54	TOTAL DU BUDGET-RECETTES	4 281 192.54

Monsieur Le Président procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 47 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025.02.04.115 PROGRAMMATION ETUDES ET TRAVAUX SUBVENTION 2025 – AC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivante :

Marché 307 : Études et travaux de réhabilitation de la STEP de Sommery

Marché 607 : Etudes et Travaux de réhabilitation de la Station Bosc Mesnil

Marché 609 : Schéma Directeur Assainissement AC et ANC (SDA) et programmation avec priorisation des travaux sur les canalisations d'eau usées de Cailly (eaux parasites)

Marché 608 : Modalités de financement des Études et travaux de remise en état des installations ANC conventionnées rétrocedées.

Marché 617 : Renouvellement des canalisations AC à Cailly et extension lieudit « le floquet »

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'assainissement collectif doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'assainissement afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 42 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu..... 5

N'ayant pas pris part au vote....

Les représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assurée par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer l'acte de vente avec le ou les propriétaires pour l'achat par le SIAEPA de terrain pour les ENR
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du ou des terrains considérés (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025.02.04.116 PROGRAMMATION ETUDES ET TRAVAUX SUBVENTION 2025 – EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivantes :

Marché 405 : Passation des diagnostics préalables, du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réhabilitation et la sécurisation de 4 réservoirs d'eau potable : St Martin Osmonville, La Rue Saint Pierre, Esclavelles et Sommersy (haut et bas services).

Marché 412 : Renouvellement de canalisations AEP Année 2022

Marché 413 : Etudes de fiabilisation de la qualité de l'eau potable inter collectivités (Bosc Le Hard-Grigneuseville/Bellencombre)

Marché 414 : Achat de terrain, investissement pour ENR (énergies renouvelables)

Marché 415 : Renouvellement de canalisations EAU à CAILLY (Travaux intégrés aux travaux du marché n° 617 (renouvellement de canalisations AC)

Marché 416 : Etude stratégie de la ressource

Marché 417 : Diagnostic AEP+ diagnostic 4 forages+Schéma Directeur+Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux(PGSSE)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'eau potable doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'eau potable afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions

Monsieur Le Président procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 47 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer l'acte de vente avec le ou les propriétaires pour l'achat par le SIAEPA de terrain pour les ENR
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du ou des terrains considérés (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025.02.04.117 – SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT NON COMPLET (5H)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/03/2025 ,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Dans le cadre de la réorganisation de notre service administratif, l'emploi administratif de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 5H/semaine ne correspond plus au besoin de notre service. Cette suppression est nécessaire pour ajuster les moyens humains à notre activité.

Cette suppression de poste sera comblée par la création d'un poste à 35 H (secteur privée)

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade de adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe , en raison des motifs évoqués ci-dessus,

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 47 voix pour :

Vote :

Membres présents 43

Membres représentés..... 4

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps à temps non complet à raison de 5 h (heures hebdomadaires)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 02/04/2025

Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif1(5/35).....

- nouvel effectif0.....

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICES PRESIDENTS :

- Validation de l'avant- projet provisoire (estimation 7 Millions d'euros) présenté par IC EAU pour 28.680 KM et le renouvellement de 621 branchements.
L'agence de l'eau (AESN) demande de respecter les conditions d'éligibilité du 12ième programme pour les demandes d'aides : aides conditionnées par rapport au volume d'eau économisé soit 50€/m3 d'eau économisée par an.
- Pour la convention quadripartie pour la fourniture d'eau potable à la commune de SAINT SAENS, il est ajouté 0.05 E/m3 pour tenir compte des nouvelles redevances de l'AESN soit un tarif de 0,65€/m3 au lieu de 0,60€/m3 voté le 26/09/2024.
- Loyer SAUR, revalorisation : SAUR louerait uniquement les bureaux actuels et le garage du bas. Elle abandonne les pièces de stockage à l'étage. Le loyer serait de 1993,97 €/mois contre 1749.34 actuellement auquel il faut ajouter les frais d'entretien de 312,50 HT/mois.
- Choix du maître d'oeuvre pour la lutte contre les eaux parasites et extension des réseaux d'eaux usées (AC) et d'eau potable sur la commune de CAILLY.
A la STEP de CAILLY, le volume entrant évolue de 170m3/jr à + de 1000m3/jr. Lors de forts épisodes pluvieux. Les eaux claires parasites arrivent de tous les secteurs de Cailly. 8 Entreprises ont répondu avec des montants qui s'échelonnent de 85 438.00 à 138 080.00 euros.
Notre AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) propose d'attribuer le marché à l'entreprise IC EAU (mieux disant) à hauteur de 87.888.00 €.
L'AESN (Agence de l'Eau) pour la constitution des dossiers de subvention, demande de présenter ces travaux sur 2 marchés distincts :
 - renouvellement et extension en AC
 - renouvellement des canalisations d'eau potable
- Projet de nouvelle convention avec O2bray pour le déversement des eaux usées domestiques de QUIEVRECOURT sur le réseau AC de NEUFCHATEL EN BRAY. Le projet est transmis à VEOLIA pour avis.
Le SIAEPA agira comme nous le faisons par ailleurs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Nos 3 budgets 2025 cumulés représentent quasiment 10 000 000 Euros
- La vente du matériel et équipement en AC et ANC s'est bien déroulée; nous attendons le décompte définitif de Maître CRUGNALE.
- L'ARS nous a informé le 4/02/2025 de la transposition de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Celle-ci fixe de nouvelles règles pour protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables. Cette révision des paramètres à surveiller prévoit le suivi des PFAS aux analyses de type P12.
- VEOLIA et SAUR ont adressé aux mairies du SIAEPA une demande d'arrêté municipal de voirie permanent pour les travaux d'urgence imprévus ou inopinés. Merci de bien vouloir les retourner signés afin de permettre aux délégataires d'intervenir plus rapidement, sans la contrainte administrative (attente de la délivrance d'un arrêté)
- Les pompiers locaux du SDIS réalisent des manoeuvres de fonctionnement sur les bouches ou réserves incendies souvent le dimanche matin. La fermeture rapide de l'essai en cours provoque des "coups de bélier" qui cassent nos canalisations fragiles. Les interventions du week-end se déroulent avec un personnel d'astreinte réduit. Merci de bien vouloir informer nos amis pompiers.
- Fin du transfert obligatoire de la gestion de l'eau aux intercommunalités avec amendement qui a été adopté par les députés (113 voix pour contre 3 contre) le 13/03/2025. La commission paritaire a adopté le texte de l'assemblée nationale sans modification le 26/03/2025. La prochaine étape sera l'examen du texte (en 2ième lecture) par le Sénat en séance publique les 1er ou 2 avril 2025. Le Sénat a adopté définitivement avec 284 voix pour et 40 contre. Une fois promulguée, la loi mettra fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI les compétences Eau et Assainissement.
- Débit insuffisant poteau incendie : nos canalisations d'eau potable datent des années cinquante.
Depuis le nombre d'habitations augmentent, les exploitations agricoles et artisanales et zones d'activités consomment davantage d'eau potable. Ceci a pour effet de diminuer la pression. Certains poteaux incendies ne peuvent plus remplir leur rôle. Le recours aux réserves incendie s'avère nécessaire.
- Evolution positive de la trésorerie avec une progression de 1 600 000.00 Euros en 2024.

Fin de séance à 20H18

Le secrétaire de séance

Daniel CHABE



Le Président Le Président,
Georges Molmy



Georges MOLMY

